



Don familial des parents de mon ex femme

Par Sousa

Bonjour. je viens vers vous avec une petite question. Les parents de mon ex femme (on était pas marié), ils ont donné 20.000 pour aider à la construction d'une villa. Malheureusement, on s'est séparé avant de la finir. La maison est hors d'eau hors d'air. Jusque là pas de problème. Les 20.000 euros étaient utilisés pour payer les frais de notaire et des autres charges. Maintenant elle m'exige la somme complète de 20.000 euros.. c'est normal? Je pensais que j'étais obligé de payer que la moitié. Pouvez-vous me dire si c'est normale ça? Merci pour la réponse. Cordialement

Par A Georges

Bonjour Sousa,

Il faudrait au moins dire dans quel but votre ex vous réclame ces 20.000. Que devient la maison? Sous quelle forme le don a-t-il été fait, a-t-il été déclaré, qui en était le/la bénéficiaire?

A la base, n'étant pas marié, il n'y a pas de partage des biens propres. Les deux "concupins" ne se doivent rien mutuellement.

Par Sousa

J pense que le don était pas déclaré comme un don.. C'était en forme de virement normale sur son compte. en 2 tranches de 10.000 euros.. la villa va être vendue en état. J'ai trouvé des acheteurs mais elle a tous refusé, maintenant c'est elle qui a trouvé et c'est moi qui les ai refusés.. ça va partir au tribunal et après les enchères j pense. Moi j'ai toujours pensé que j'avais rien à rembourser. c'est elle qui a décidé de les utiliser pour le notaire etc. Le accord entre moi et elle (sans rien écrit) juste de bouche.. c'était elle qui a payé le notaire etc et moi qui suis un artisan dans le métier, faire la maison. elle m'a quitté avant de commencer l'intérieur de la maison.. Aujourd'hui elle m'appelle à dire que veut les 20.000 euros que ces parents lui ont donnés.. et que j'ai à rembourser..

Par Sousa

Les 20.000 étaient données à la banque de apport pour le crédit

Par A Georges

Sousa,

Vous n'avez toujours pas dit QUI était le propriétaire officiel de la maison.

En supposant que la maison ait été mise aux deux noms, le prix de vente sera divisé par deux. Ensuite, chacun dira ce qu'il a apporté comme "argent". Elle, les 20.000, et vous, du travail, des matériaux, etc ... (avec preuves). Avec tous ces chiffres, le tribunal décidera combien chacun devra toucher.

Je répète, comme vous n'êtes pas mariés, il n'y a pas d'obligation de partage de quoi que ce soit. Si les 20.000 viennent de son compte, ils devront être crédités pour elle et enlevés de votre part quand la maison sera vendue.

Exemple : Solde de la vente : 60.000

	Madame	Monsieur
Parts	30.000	30.000
apport	+20.000	-20.000
travx	- 7.500	+ 7.500
Solde	+ 42.500	+17.500

(total des soldes : 60.000) CQFD

Par Sousa

La maison a cette étape son valeur est pas assez pour rembourser la banque. Avec la maison aux 2 noms j pensé que j était obligé a payer que la moitié.en plus pas marié..cest pas ma faute q elle décidé de faire cette investissement non?j pensé q aller être perdu..en plus c'était elle q m'a quitté avant q j puisses faire le interior. Maintenant j vais le donner 20.000 ? En plus sans bénéfice après la vente ?

Par Sousa

Juste une autre chose.les 20.000 etait utilisé pour payer le notaire 11.000 et des autres charges.. cest a elle aussi de payé une parti non? Chacun paye la moitié de sa.. c'était pas pour la maison..j paye q la moitié, elle aussi devrait payer la moitié de sa non?

Par ESP

Bonsoir

Il serait vraiment dommage pour les deux que cela se termine par une vente judiciaire, car se sera une mauvaise affaire

Chacun d'entre vous va devoir prendre sa part de perte et même si vous devrez en supporter davantage, elle ne peut-être pas récupérer ses 20.000? de votre poche sauf si elle avait payé pour vous ou vous les avait donnés.

Par Sousa

Jai un document de la banque q indique q pour la maison sont entrée que 7000 comme apport..le reste (13.000 étaient frais de notaire etc.. comme la maison est sur les 2 nom.j pense q j suis obligé a donné 7000 a elle (par apport ou q vous m disait) mas le reste on partage la dette non? Elle aussi est obligé a payer le frais de notaire etc non?